



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/640/Add.1
15 juillet 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS CAMEROUNAIS, SECTION DE TOULOUSE
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

ASSOCIATIONS DES ETUDIANTS CAMEROUNAIS

Section de Toulouse
13 Place Lafourcade
Toulouse (France)

Toulouse le 18 Juin 1955

A M. le Secrétaire Général de l'O.N.U.
Lake Success NEW YORK (U.S.A.)

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que nos inquiétudes et celles de
toute la jeunesse camerounaise vont en croissant.

.... Prenez la peine de lire l'extrait ci-joint du "Canard Enchaîné" du
15 Juin 1955 pour en saisir les raisons profondes.

Vous en constaterez donc avec nous que rien, dans l'administration française
au Cameroun, ne protège la Population. Alors que le gouvernement fait mitrailler
la foule par "la troupe", comme s'il y avait guerre entre la population camerounaise
et la France, le représentant de la Justice ne peut même pas ouvrir une enquête !
M. le procureur de la République lui-même se fait expulser du Cameroun pour avoir
tenté de faire son devoir, pour avoir eu "l'audace d'exhorter les manifestants
au calme..."

Vous voyez donc de quelle nature sont les crimes que les honnêtes gens
commettent au Cameroun, les crimes pour lesquels on les poursuit, les condamne;
les tue.

Nous vous faisons remarquer que M. le Ministre de la France d'Outre-Mer ayant approuvé les décisions de M. Roland-Pré, démontre par là que les incidents ont été prémédités et perpétrés par le gouvernement français au moment qu'il a jugé le plus favorable.

Nous prenons de plus en plus conscience du fait qu'avec la France,
1) notre émancipation et notre "évolution vers la capacité de nous administrer nous-mêmes" ne sera jamais favorisée.

2) aucune sécurité ne nous est garanti :

- la troupe provoque et tue comme s'il y avait guerre;
- la police provoque, matraque, arrête, emprisonne et tue;
- des bandes de civils, à la solde de l'administration provoquent, incendient, tuent impunément, de jour comme de nuit;
- les seuls juges qui sont tolérés sur le territoire camerounais sont ceux qui agissent non selon la loi, mais selon la tête du client.

Autrement dit, le service d'ordre lui-même est l'instigateur du désordre;

3) aucune liberté d'opinion ou de réunion ne nous sera garantie.

En effet :

- l'administration oblige les gens (par ennuis divers dont les coups, les destructions d'habitations etc...) à s'inscrire dans des partis politiques, des syndicats, dont elle est l'inspiratrice.
- les dirigeants du parti nationaliste camerounais (Union des Populations Camerounaises) et ceux des Syndicats des Mouvements libres sont pourchassés. Ceux qu'on n'a pas pu exiler s'exilent, tellement l'atmosphère est intenable.
- les mouvements libres sont arbitrairement privés de l'exercice de leurs droits civiques.

Dans ces conditions, le Cameroun ne peut recourir au gouvernement central de la France : sa complicité est trop évidente. Mais en tant que territoire international, ses enfants ont un recours légitime en l'Organisation des Nations Unies.

L'ONU acceptera-t-elle de perdre le grand prestige dont elle jouit auprès des populations camerounaises, grâce aux explications franches sur l'ONU que lui ont faites les délégués de l'UPC ?

L'ONU acceptera-t-elle de perdre le prestige, qu'elle a acquis dans la recherche de la justice, conformément à la Charte elle a "osé" tenir compte des "propositions concrètes" de l'UPC que seule la terreur actuelle amènera la plupart des Camerounais à désapprouver ?

L'ONU comprendra-t-elle que laisser étouffer l'UPC c'est aux yeux de tout Camerounais authentique, c'est mettre l'ONU elle-même dans la poche de la France et partager avec celle-ci la responsabilité des crimes, de l'oppression et de toutes les injustices ?

L'ONU acceptera-t-elle que le Cameroun soit acculé à faire appel désormais au sang de ses enfants pour le libérer d'une nation démocratique pourtant, mais se conduisant vis-à-vis de lui en pays totalitaire.

Nous membres de la Section de Toulouse - qui ne sommes même pas membres de l'UPC, comme vous pourriez le croire - sollicitons la bienveillante intervention de l'ONU

1) afin que l'UPC jouisse des droits civiques comme tout autre parti politique; elle seule saura expliquer à la population tout le bien que l'ONU lui veut en organisant le referendum demandé à la IX^e session de l'Assemblée générale de l'ONU

2) afin que la liberté totale d'opinion soit laissée à chacun sinon le prochain referendum conduira l'ONU à une erreur grave qui risque de déshonorer le système démocratique et de créer certainement le foyer d'une guerre que nous sommes les premiers à ne pas souhaiter.

3) afin que justice puisse être rendue, aux Camerounais que l'on veut étouffer par tous les moyens.

La fin de la Tutelle ne doit pas permettre à la France d'imposer son amitié, si démocratique soit-elle, au peuple Camerounais. L'Unification et l'Indépendance du Cameroun doivent précéder tout choix d'alliance.

Nous ne désespérons donc pas encore. Tous nos regards sont tournés vers l'ONU. Nous ne serons pas déçus; nos parents et amis qui vivent dans la terreur ne seront pas déçus non plus si vous portez à cette pétition qui complète les précédentes tout l'attention qu'elle mérite.

Dans l'attente d'une suite favorable, nous vous prions, Monsieur le Secrétaire, d'agréer l'expression de notre profond respect.

La Section de l'A.E.C. de Toulouse
et p.o. le président :

(s.)

NSANGOU Paul

(sceau : SECTION DE TOULOUSE
ASSOCIATION DES
ETUDIANTS CAMEROUNAIS)

EXTRAIT D'UN ARTICLE DU "CANARD ENCHAINE"

"ORDRE, AUTORITE, JUSTICE"

"Le procureur Marinelli ayant ordonné qu'une enquête soit ouverte sur les incidents qui ont marqué les manifestations camerounaises - la troupe a tiré sur la foule - le gouverneur Roland Pré l'a, d'un seul coup, d'un seul, remis à la disposition du département d'Outre-Mer.

Ca lui apprendra à ce procureur métis de se mêler de ce qui ne le regarde pas
Et sur ce il a été rappelé en France.

Pensez donc ! Le procureur Marinelli avait eu l'audace lors des manifestations, d'exhorter les manifestants au calme.

Voyez-vous qu'il soit parvenu à éviter qu'il y ait des morts et des blessés !
Quel scandale ! "

(Extrait du "Canard enchainé" du 15 Juin 1955)